



Demande d'argent par le garage qui a repris mon véhicule

Par **lillyfleurs**, le **12/01/2012** à **21:49**

Bonjour,
j'ai acheté un véhicule d'occasion chez un concessionnaire avec reprise de mon ancien véhicule il y a une semaine. Le délai des 7 jours de rétractation est passé, je suis revenu avec la voiture aujourd'hui. Ce dernier a effectué une reprise sur mon ancien véhicule. Il l'a repris 2500€ alors qu'elle en vaut 4200€. Mon ancien véhicule appartient donc à ce concessionnaire. Il a repris ce véhicule sans l'essayer. Le véhicule ne présentait pas de problème. Aujourd'hui, il me rappelle en me disant que la voiture a un problème moteur (elle fait un bruit) et il me réclame 1000€. As-t-il le droit de me réclamer quelque chose?

Merci.

Par **alterego**, le **13/01/2012** à **00:22**

Bonjour

Non.

Avec ou sans problème, il est un professionnel et vous êtes un particulier.

Professionnel, il est censé avoir pris connaissance de l'état du véhicule et l'avoir acheté en connaissance de cause.

Eu égard son statut, l'écart entre la côte argus et le montant de la reprise, absolument pas illégal, vous libère de toute responsabilité.

Cordialement

Par **lillyfleurs**, le **13/01/2012 à 08:48**

bonjour,

je vous remercie pour votre réponse.

donc quelle attitude dois-je adopter? est-ce que je rappelle le garage pour lui dire cela ou je laisse couler?

j'avais dis au garage que je le rappellerai aujourd'hui...il va surement me rappeler...
en même temps si je suis dans mes droits, je peux ne pas donner suite finalement?

merci